

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/221

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 22/10/2024 par DUSSARTE Julien, en vue d'occuper le domaine public au droit du 54 rue Victor Hugo, afin de stationner dans le cadre d'un déménagement pour la période du 31 octobre au 2 novembre 2024,

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : DUSSARTE Julien est autorisé à stationner au droit du 54 rue Victor Hugo dans le cadre d'un déménagement pour la période du 31 octobre au 2 novembre 2024.

Article 2 : Deux places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le pétitionnaire sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 25 octobre 2024

Le Maire
Barbara NETO

